

Amnesty appelle à la libération "immédiate et sans condition" de Germain Rukuki

Amnesty International, 24 mars 2021 Burundi. Il faut que les autorités annulent la déclaration de culpabilité de Germain Rukuki et le libèrent. Il faut que les autorités burundaises annulent la déclaration de culpabilité du défenseur des droits humains Germain Rukuki, prononcée sur la base de charges controuvées, et libèrent cet homme immédiatement et sans condition car il est détenu uniquement pour avoir milité en faveur des droits humains, a déclaré Amnesty International le 24 mars 2021, alors que s'ouvrirait une nouvelle audience d'appel.

« Germain Rukuki purge une peine de 32 ans de réclusion pour des charges sans fondement de rébellion et de la séquestration alors qu'il n'a fait que défendre les droits humains », a déclaré Deprose Mucyimana, directeur programme Afrique de l'Est et Afrique australe d'Amnesty International. « Il doit être libéré immédiatement et sans condition, et sa déclaration de culpabilité doit être annulée. » La cour d'appel de Ntarangwa tiendra l'audience le 24 mars à la prison de Ngozi, où Germain Rukuki a déjà passé près de quatre ans. En juin 2020, la Cour suprême a annulé une décision de la cour d'appel qui confirmait la peine de Germain Rukuki et a ordonné à cette juridiction de ré-examiner l'affaire par un nouveau collège de juges. Elle a invoqué des vices de procédure ayant fait suite au remplacement des juges au cours de l'appel initial. Amnesty International considère Germain Rukuki comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités en faveur des droits humains, et fait campagne pour sa libération depuis son arrestation, en 2017. Dans le cadre de l'opération 2020 de sa campagne phare « crire pour les droits », des personnes du monde entier ont envoyé plus de 400 000 messages pour réclamer la libération de Germain Rukuki. Cet homme a commencé à militer en faveur des droits humains lorsqu'il était étudiant ; il a d'abord travaillé avant de devenir membre du personnel de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT-Burundi). Les autorités ont suspendu cette organisation en 2015 et l'ont contrainte à fermer définitivement ses portes en 2016, de même que quatre autres groupes de défense des droits humains également opposés à ce que le président Pierre Nkurunziza brigue un troisième mandat. Germain Rukuki travaillait pour une autre organisation au moment de son arrestation, mais le fait qu'il soit un ancien employé de l'ACAT-Burundi a servi de base aux charges retenues contre lui.